

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	14 juin 2024
Date d'affichage	14 juin 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	8
Présents	6
Quorum	5
Votants	7

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à 20 heures 10
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît FIDELIN, Maire de Héauville.

Etaient présents :

Benoît FIDELIN, Maire,
Catherine MESNIL, adjointe au Maire
Germain GUERIN, Marie-Pierre TESSON, Sébastien LECONTE, Emilie GRISEL,
Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Sylvie DELALANDE, Isabelle ANGEE donne son pouvoir à Emilie GRISEL

Secrétaire de séance : Emilie GRISEL

Approbation du procès-verbal du conseil du 13 mai 2024

Ordre du jour :

- Convention scolaire agglomération du cotentin
- Décision modificative de budget
- Demande de subvention STB
- Mise en vente de la remorque et de la tondeuse autoportée
- Coordonnateur communal recensement de la population
- Plan communal de sauvegarde
- Organisation des élections législatives
- Plan d'adressage
- Questions diverses

DELIBERATION N°2024-24
CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX SCOLAIRES ET RESTAURATION
SCOLAIRE

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Dans le cadre des services communs du Pôle de Proximité des Pieux, la Commune de Héauville a décidé de récupérer son patrimoine scolaire et de laisser la gestion de la compétence scolaire et restauration scolaire à l'unité scolaire.

La Commune met à disposition de l'agglomération du Cotentin – Pôle de Proximité des Pieux, les locaux scolaires et de restauration scolaire. Cette mise à disposition doit faire l'objet d'une convention.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention et autorise M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N°2024-25
DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET CHAPITRE 16 ET CHAPITRE 21

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU les lois et règlements en vigueur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et, notamment l'article L 5217-10-6,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2021-34 en date du 08/07/2021 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à partir du 1er janvier 2022,

VU le budget primitif voté en conseil municipal par délibération 2024-09 en date du 21 mars 2024,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024-15 relative à la fongibilité des crédits,

CONSIDERANT les échéances restant à rembourser pour l'emprunt de la salle de convivialité, soit 3 échéances sur 2024, pour un montant de 8 175.14 €, au chapitre 16, compte 1641,

CONSIDERANT le bornage réalisé pour la vente de la Chevalerie, non prévu au budget primitif, pour un montant de 1 638 €, au chapitre 21, compte 2111,

CONSIDERANT l'installation du WIFI public Héauville dans la salle du jardin et la garderie périscolaire, pour un montant de 2 190.16€, au chapitre 21, compte 21838,

CONSIDERANT qu'il y a une insuffisance de crédits :

- au chapitre 16, pour un montant de 8 175.14 €
- au chapitre 21, pour un montant de 2 828.96 €

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits :

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

- en fonctionnement à l'article 65888 (autres charges de gestion courante) pour un montant de 11 004.10 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver la décision modificative de crédits n°3 telle que détaillée ci-dessous :

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	64 429.51 €	0.00 €	11 004.10 €	75 433.61 €
16 Emprunts et dettes assimilées	64 429.51 €	0.00 €	8 175.14 €	72 604.65 €
1641/16	62 029.51 €	0.00 €	8 175.14 €	70 204.65 €
21 Immobilisations corporelles	83 051.30 €	0.00 €	2 828.96 €	85 880.26 €
2111/21	0.00 €	0.00 €	1 638.00 €	1 638.00 €
21838/21	1 000.00 €	0.00 €	1 190.96 €	2 190.96 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	63 669.84 €	0.00 €	11 004.10 €	74 673.94 €
021 Virement de la section de fonctionnement	63 669.84 €	0.00 €	11 004.10 €	74 673.94 €
021/021	63 669.84 €	0.00 €	11 004.10 €	74 673.94 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	63 669.84 €	-11 004.10 €	11 004.10 €	63 669.84 €
023 Virement à la section d'investissement	63 669.84 €	0.00 €	11 004.10 €	74 673.94 €
023/023	63 669.84 €	0.00 €	11 004.10 €	74 673.94 €
65 Autres charges de gestion courante	88 921.23 €	-11 004.10 €	0.00 €	77 917.13 €
65888/65	59 321.23 €	-11 004.10 €	0.00 €	48 317.13 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	250 101.90 €	0.00 €	11 004.10 €	261 106.00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	250 101.90 €	0.00 €	11 004.10 €	261 106.00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	382 335.21 €	-11 004.10 €	11 004.10 €	382 335.21 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	382 335.21 €	0.00 €	0.00 €	382 335.21 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** à l'unanimité la décision modificative tel que détaillée ci-dessus,
- **APPROUVE** la décision modificative n°3
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°3

DELIBERATION N°2024-26

DEMANDE DE SUBVENTION DU SIOUVILLE TENNIS BAND

Le maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de 1000 euros formulée par le Tennis club de Siouville-Hague, ainsi que le budget prévisionnel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal refuse à l'unanimité de répondre favorablement à la demande de subvention du Tennis Club de Siouville-Hague.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

DELIBERATION N°2024-27

MISE EN VENTE DE LA REMORQUE ET DE LA TONDEUSE AUTOPORTEE

Le maire de la commune de Héauville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération du conseil municipal en date du 14 janvier 2021 donnant au maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

CONSIDERANT que depuis le départ en retraite de l'agent communal, la commune fait appel à une entreprise pour l'entretien de la commune, et notamment des espaces verts,

CONSIDERANT que certains matériels ne sont plus utilisés, notamment :

- La remorque avec jeu de rehausse, de marque LIDER
- La tondeuse autoportée de marque ISEKI

DECIDE à l'unanimité d'organiser une vente aux enchères en fixant les mises à prix suivantes :

- la remorque : 1 190 €
- la tondeuse autoportée : 12 500 €

DIT que cette recette sera portée au budget principal 2024, au compte 024 (produits de cession d'immobilisation)

ORGANISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement des habitants de la commune sera réalisé du 16 janvier au 15 février 2025. Benoît FIDELIN et Catherine MESNIL participeront à une première réunion en visio-conférence le 4 juillet 2024, afin de prévoir l'organisation à mettre en place. Il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement.

Après en avoir délibéré, Catherine MESNIL est nommée à l'unanimité coordonnateur communal.

Un arrêté de nomination sera pris avant la fin du mois d'août.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La loi du 13 août 2004, ayant pour objet la réorganisation de la sécurité civile, renforce le rôle de la commune dans ce domaine.

La loi de modernisation de la sécurité civile, ainsi que le décret du 13 septembre 2005, ont rendu obligatoire l'adoption d'un plan communal de sauvegarde (PCS) pour les communes faisant l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles, approuvé ou inclus dans une zone couverte par un Plan Particulier d'Intervention. Il est fortement recommandé pour toutes les communes de se munir de cet outil, afin de se prémunir de la meilleure façon possible.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

Selon l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de police du Maire impliquent le « *soin de prévenir, par précaution convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations... de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu de provoquer l'intervention de l'administration supérieure* »

La loi du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile rappelle en effet que la fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) ne peut être assurée que par deux autorités : le maire sur le territoire de sa commune et le préfet à l'échelon du département.

Le dernier Plan Communal de Sauvegarde de la commune de HEAUVILLE datant du 6 novembre 2008, le conseil municipal a convenu de mettre à jour ce document.

Catherine MESNIL (adjointe), Emilie GRISEL et Isabelle ANGEE (conseillères municipales) se chargent de ce travail d'actualisation du PCS de la commune de HEAUVILLE, en collaboration avec le Maire et les autres membres du conseil.

ORGANISATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES des 30 juin et 07 juillet 2024

1er tour du 30 juin

- Bureau :

Président : Benoît Fidelin

Secrétaire : Catherine Mesnil

Assesseurs : Sébastien Leconte, Emilie Grisel

Scrutateurs : Catherine Mesnil, Emilie Grisel, Isabelle Angée, Sébastien Leconte

8h/11h : Catherine Mesnil, Sébastien Leconte, Benoît Fidelin

11h/15h : Emilie Grisel, Germain Guerin, Catherine Mesnil

15h/18h : Marie-Pierre Tesson, Emilie Grisel, Isabelle Angée

2^{ème} tour du 7 juillet

- Bureau :

Président : Benoît Fidelin

Secrétaire : Catherine Mesnil

Assesseurs : Sébastien Leconte, Isabelle Angée

Scrutateurs : Catherine Mesnil, Marie-Pierre Tesson, Isabelle Angée, Sébastien Leconte

8h/11h : Catherine Mesnil, Sébastien Leconte, Benoît Fidelin

11h/15h : Germain Guérin, Benoît Fidelin, Catherine Mesnil

15h / 18h : Marie-Pierre Tesson, Isabelle Angée, Catherine Mesnil.

Le scrutin se déroulera dans la cantine scolaire de 08h00 à 18h00.

Commune de HÉAUVILLE (Manche)
Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2024

PLAN D'ADRESSAGE

La loi du 22 février 2022, dite LOI 3DS : Art. 169, oblige les communes à dénommer l'ensemble des voies publiques et des voies privées ouvertes à la circulation.

Cela permet de :

- Corriger les adresses erronées
- Modifier les adresses justes mais problématiques
- Doter la commune d'une base d'adresse officielle qui deviendra l'unique référence pour tous.

Pour quels résultats attendus :

- Chaque habitation aura ainsi une adresse unique, précise, officielle, géolocalisée et largement diffusée pour raccourcir les délais d'intervention des services de secours et améliorer l'efficacité des services de livraison, de fournisseur d'énergie...

Il est convenu d'une réunion publique d'information pour présenter ce nouveau plan d'adressage. Elle aura lieu le **mardi 10 septembre à 20h à la salle de convivialité de Héauville**, afin d'informer la population et répondre aux questionnements que cela pourrait susciter de la part des administrés.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres dans la semaine du 26 août afin de prévenir la population. Une annonce sera faite aussi sur Panneau Pocket ainsi que sur le site internet de la commune de Heauville.

QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire 2024 :

- Lors de la commission scolaire du 25 juin 2024, le règlement du RPI HELLEVILLE / HEAUVILLE a été voté à l'unanimité pour l'année scolaire 2024/2025.
- Effectifs pour 2024/2025 : 67 élèves.
- En conséquence de la fermeture d'une classe, les élèves seront répartis comme suit :
 - A HELLEVILLE : 1 classe unique de maternelle (petits / moyens / grands) de 22 élèves
 - A HEAUVILLE : 1 classe de CP / CE1 / CE2 de 21 élèves
1 classe de CE2 / CM1 / CM2 de 24 élèves

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 5 juillet à 14 heures précises à la mairie.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30